



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2023

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 29 mars 2023 ;
- publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour et de la convocation le 29 mars 2023 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 29 mars 2023 ;
- affichage dans le village de l'ordre du jour et de la convocation 29 mars 2023 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19 heures par M. Olivier SOHLER, Maire, en présence de MM. Jean-Philippe HAHN, Philippe SCHEIBLING, Bruno GLOCK, Adjoints au Maire, Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Michel CORBIN, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Christelle HIRSCHMANN, Estelle SCHUHLER, Delphine BIEHLER, Conseillères Municipales ; MM. Hubert GUIOT, Dominique WAEGELL, Gérald DILLENSEGER, Hervé DISTEL, Conseillers Municipaux.

Mme Gwenäelle RUHLMANN, Adjointe au Maire, M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, Mmes Anne RIFF, Stéphanie HUSSER, Anne RINIE, Clémentine JEHL, Conseillères Municipales, sont absents et excusés.

Mmes Karine VOGELEISEN, Nadine VOLK, Conseillères Municipales, sont absentes.

Mme Gwenäelle RUHLMANN, Adjointe au Maire, a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire.

Mme Anne RIFF, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire.

Mme Stéphanie HUSSER, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Olivier SOHLER, Maire.

Mme Anne RINIE, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Jean-Philippe HAHN, Adjoint au Maire.

Mme Clémentine JEHL, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire.

Membres en exercice : 23 Présents : 15 Absents et excusés : 6 Absents : 2 Procurations : 6

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant pour la séance N° 26 du mandat 2020-2026 :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023**
- 2. ADMINISTRATION GENERALE**
Contrat de Territoire Centre Alsace avec la Collectivité Européenne d'Alsace - Approbation
- 3. CHASSE**
A. Commission Consultative Communale de la Chasse
B. Mode de Consultation des propriétaires
- 4. FINANCES**
A. Budget général de la Commune – Exercice 2022
 - 1) Compte de Gestion 2022
 - 2) Compte Administratif 2022
 - 3) Bilan des acquisitions et cessions 2022
 - 4) Affectation du résultat de fonctionnement 2022**B. Budget général de la Commune – Exercice 2023**
 - 1) Programme des investissements 2023
 - 2) Subventions et participations diverses 2023
 - 3) Produits et taux d'imposition 2023 - Taxes directes locales
 - 4) Budget primitif 2023
- 5. DOMAINE**
BINN – Acquisition d'une parcelle
- 6. DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
- 7. COMMUNICATIONS**
- 8. VŒUX - DIVERS**

oOo

DECISIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023	Adopté à l'unanimité 2 Abstentions
2. ADMINISTRATION GENERALE	
Contrat de Territoire Centre Alsace avec la Collectivité Européenne d'Alsace - Approbation	Adopté à l'unanimité
3. CHASSE	
A. Commission Consultative Communale de la Chasse	Adopté à l'unanimité 2 Abstentions
B. Mode de Consultation des propriétaires	Adopté à l'unanimité

4. FINANCES	
A. Budget général de la Commune – Exercice 2022	
1) Compte de Gestion 2022	Adopté à l'unanimité
2) Compte Administratif 2022	Adopté à l'unanimité
3) Bilan des acquisitions et cessions 2022	Adopté à l'unanimité
4) Affectation du résultat de fonctionnement 2022	Adopté à l'unanimité
B. Budget général de la Commune – Exercice 2023	
1) Programme des investissements 2023	Adopté à l'unanimité
2) Subventions et participations diverses 2023	Adopté à l'unanimité
3) Produits et taux d'imposition 2023 - Taxes directes locales	Adopté à l'unanimité
4) Budget primitif 2023	Adopté à l'unanimité

5. DOMAINE	
BINN – Acquisition d'une parcelle	Adopté à l'unanimité

6. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE	Acté
--	------

DCM-2023-04-1

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2023

Concernant le projet de procès-verbal transmis préalablement à la séance à l'ensemble des élus, le Conseil Municipal, relève les précisions et les observations suivantes :

- page 14 : à remplacer La mise à disposition de deux signaleurs sera demandée aux associations présentes avec un stand.

par : La mise à disposition de deux signaleurs sera demandée aux associations présentes qui auront un stand marchand.

- page 15 : à remplacer Les fonds seront récoltés le seront au profit de l'EHPAD de l'Alumnat.

Par : Les fonds seront récoltés au profit de l'EHPAD de l'Alumnat.

Outre ces modifications validées à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 février 2023 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire				X
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
WAECELL Dominique	Conseiller Municipal		X		

RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale				X
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Entrée de Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale.

DCM-2023-04-2A

2. ADMINISTRATION GENERALE

A. Contrat de Territoire Centre Alsace avec la Collectivité européenne d'Alsace - Approbation

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,

Le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Centre Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation pragmatique avec les territoires qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Centre Alsace :

Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire

- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive

- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;

- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants

- Développer l'offre de services en faveur des seniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
- Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'Innovation Territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- VU** le Code Général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,
- VU** la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,
- VU** le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

D'ADOPTER le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace ;

D'AUTORISER le Maire à le signer ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

D'APPROUVER le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire

- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive

- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;
- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants

- Développer l'offre de services en faveur des seniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
 - Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
 - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
 - La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

D'AUTORISER le Maire à signer le contrat précité ;

DE CHARGER le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

A M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué, demandant si toutes les demandes d'aides passeront à l'avenir par ce Contrat, le Maire indique que oui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

APPROUVE le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe ;

ADOPTE le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace ;

AUTORISE le Maire à signer le contrat précité ;

CHARGE le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno	X		

		GLOCK		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X	
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X	
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X	
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X	
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X	
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X	
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X	
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X	
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X	
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Jean-Philippe HIHN	X	
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X	
BIHLER Delphine	Conseillère Municipale		X	

DCM-2023-04-3AA

3. CHASSE

A. Commission Consultative Communale de la Chasse

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire,

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période 2024-2033.

VU les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

VU la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les Communes,

Il est demandé au Conseil Municipal :

DE DÉCIDER de constituer la Commission Consultative Communale de la Chasse ;

DE DÉSIGNER M. Olivier SOHLER (Maire), Président de la 4C ;

DE DÉSIGNER M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, et M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, en qualité de représentant de la Commune ;

DE DÉCIDER que ces mêmes personnes siégeront au sein de la Commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

Le Maire indique aux élus que la prochaine étape après les délibérations de ce jour, constituera en la consultation des propriétaires en vue de l'abandon du produit de la chasse.

A Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale, demandant si des propriétaires avaient déjà réclamé les produits, le Maire précise qu'à Scherwiller il est d'usage d'abandonner ce produit au profit de la Commune. Le Maire précise encore qu'aucun propriétaire ne pourra demander sa part du produit de la chasse si le choix de l'abandon des produits est retenu de manière majoritaire avec l'accord de 2/3 des propriétaires représentant au moins 2/3 des surfaces.

Cette opération sera menée avec le concours du SIG de la Communauté des Communes de Sélestat.

M. Gérald DILLESEGER, Conseiller Municipal, demande vers quels objectifs et destination allait l'argent de la chasse.

Le Maire indique que les fonds sont destinés vers le fonctionnement général de la Commune, comme par exemple l'entretien de la voirie rurale, ou l'investissement dans le même domaine, mais ceci sans figer un montant précis.

M. Gérald DILLESEGER souhaitant savoir s'il n'y avait pas d'obligation légale en la matière, le Maire indique que non.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, précise que la Commune est tout de même propriétaire de beaucoup d'hectares de terres dont de forêt surfaces qui rapportent le plus. La part représentative des propriétaires privés dans le produit de la chasse n'est que d'un tiers environ.

A Mme VOLK, Conseillère Municipale, demandant si c'est la Commission dite 4C qui va négocier les futurs produits, le Maire indique que cette Commission formulera des avis en amont des délibérations du Conseil Municipal.

Pour M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, tout ce qui est décidé en matière de chasse doit être présenté à la Commission soit :

- la composition et la délimitation des lots de chasse communaux ou intercommunaux,
- le choix du mode de location,
- l'examen des dossiers de candidature et l'agrément des candidats à la location,
- l'agrément des associés - chasseurs et des permissionnaires,
- l'agrément des gardes-chasse,
- les conditions de la cession,
- la résiliation des baux de chasse,
- les suites à donner dans le cas des non-réalisations chroniques des minimas des plans de chasse,
- les suites à donner dans le cas de la non-régulation chronique des espèces nuisibles,
- les mesures à prendre lorsque les dégâts causés par le gibier aux exploitants agricoles et aux particuliers deviennent récurrents et préoccupants,
- le suivi des orientations cynégétiques et sylvicoles définies éventuellement dans les clauses particulières,
- toutes autres questions relatives à la gestion et à l'exploitation des lots de chasse, notamment les mesures d'amélioration des habitats de la faune sauvage.

Il indique que durant un an, le Conseil Municipal va parler "Chasse" puis ne devrait plus en entendre parler durant neuf ans.

Il s'agit cependant d'un dossier important et lourd de procédures.

A M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué, demandant si un gros propriétaire privé pouvait négocier par exemple des parts de chasse, le Maire indique que non, sauf conditions spécifiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE de constituer la Commission Consultative Communale de la Chasse ;

DÉSIGNE M. Olivier SOHLER (Maire), Président de la 4C ;

DÉSIGNE M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, et M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, en qualité de représentant de la Commune ;

DÉCIDE que ces mêmes personnes siégeront au sein de la Commission de relocation en cas d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire				X
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK			X
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

DCM-2023-04-3B

3. CHASSE

B. Mode de Consultation des propriétaires

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire,
M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire,

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.429-13 du Code de l'environnement et de la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888, la décision relative à la destination du produit de la chasse peut être prise soit dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

VU les articles L429-13 du Code de l'Environnement,

VU la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les Communes,

Il est demandé au Conseil Municipal :

DE DÉCIDER

de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse ;

DE CHARGER le Maire de procéder à cette consultation.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, précise qu'il y a deux possibilités de consultations des propriétaires :

- l'organisation d'une réunion
- la consultation papier

C'est cette dernière version qui est proposée à l'image de la procédure déjà choisie il y a de cela neuf années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de consulter par écrit les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse ;

CHARGE le Maire de procéder à cette consultation.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

DCM-2023-04-4A-1

4. FINANCES

A. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2022

1. Compte de Gestion 2022

Budget communal

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire
M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

La Commission des Finances ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le Compte de Gestion 2022 arrêté comme ci-dessous.

Les écritures du Compte de Gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans le Compte Administratif.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	2 358 843,74	2 963 642,98	+ 604 799,24
Excédent antérieur reporté		1 827 506,08	+ 1 827 506,08
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 358 843,74	4 791 149,06	+ 2 432 305,32
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	1 197 266,83	1 619 795,13	+ 422 528,30
Déficit antérieur reporté	328 840,31		-328 840,31
TOTAL INVESTISSEMENT	1 526 107,14	1 619 795,13	+93 687,99
EXCEDENT GLOBAL	3 884 950,88	6 410 944,19	+ 2 525 993,31

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE le Compte de Gestion 2022 arrêté comme ci-dessus.

Les écritures du Compte de Gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans le Compte Administratif.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		

RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
BIHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

DCM-2023-04-4A-2

4. FINANCES

A. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2022

2. Compte Administratif 2022

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

La Commission des Finances ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le Compte Administratif 2022 arrêté comme ci-dessous.

Les écritures du Compte de Gestion tenu par le comptable public coïncident en tous points avec celles retracées dans le Compte Administratif.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat de l'exercice	2 358 843,74	2 963 642,98	+ 604 799,24
Excédent antérieur reporté		1 827 506,08	+1 827 506,08
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 358 843,74	4 791 149,06	+ 2 432 305,32
INVESTISSEMENT			
Résultat de l'exercice	1 197 266,83	1 619 795,13	+ 422 528,30
Déficit antérieur reporté	328 840,31		-328 840,31
TOTAL INVESTISSEMENT	1 526 107,14	1 619 795,13	+93 687,99
EXCEDENT GLOBAL	3 884 950,88	6 410 944,19	+ 2 525 993,31

Total Restes à réaliser / engagements	116 879,95	300 297,70	+ 183 417,75
Situation fin 2022	4 001 830,83	6 711 241,89	+ 2 709 411,06

Pour mémoire :

TOTAL INVESTISSEMENT	1 526 107,14	1 619 795,13	+ 93 687,99
Total Restes à réaliser / engagements	116 879,95	300 297,70	+ 183 417,75
TOTAL INVESTISSEMENT avec RAR	1 642 987,09	1 920 092,83	+ 277 105,74
Situation fin 2022	4 001 830,83	6 711 241,89	+ 2 709 411,06

Le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE le Compte Administratif 2022 arrêté comme ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire				
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale	Absente			
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Le Maire revient en séance

DCM-2023-04-4A-3

4. FINANCES

A. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2022

3. Bilan des acquisitions et cessions 2022

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Conformément à la réglementation en vigueur dans les Communes de plus de 2 000 habitants, il est proposé au Conseil de prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2022.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles effectuées pendant l'exercice budgétaire 2022, retracé par le Compte Administratif :

1.- VENTE DE TERRAINS/IMMEUBLES

Acquéreurs	Références cadastrales Lieudit/ adresse Superficie	Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
SCI La Parenthèse 33 47C rue des Merles Kientzville 67750 SCHERWILLER	Vente de l'ancienne école maternelle 8, Vieux Chemin de Châtenois Section 4 n° 183/99 de 21,23 ares	300.000, -€	05/04/2022 Et 17/05/2022	10/11/2022

2. - ACQUISITIONS DE TERRAINS

Vendeurs	Références cadastrales Lieudit/ adresse Superficie	Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) 3, rue Gustave Adolphe Hirn 67000 STRASBOURG	Coût d'acquisition terrains BINN suite convention de portage 3 ^{ème} année /7 années	113 001,30 €	20/01/2015 30/06/2020	Convention de portage foncier du 06/02/2015 et avenant n°1 du 27/10/2020
MARTIN Pierre 3 Rue des Chevaliers 67750 SCHERWILLER	Acquisition terrain 38/40 Rue de la Mairie Section n° 4 Parcelle n° 112/77 de 3,36 ares Parcelle n°176/77 de 5,01 ares Soit un total de 8,37 ares	230.000, - €	21/06/2022	04/07/2022

3. - ACQUISITIONS D' IMMEUBLES

Vendeurs	Objet	Montant de l'annuité/ Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
	NEANT			

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance :

APPROUVE le bilan tel que présenté et retracé dans le Compte Administratif 2022.

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
WAGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

DCM-2023-04-4A-4

4. FINANCES

A. BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – Exercice 2022

4. Affectation du résultat de fonctionnement 2022

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Il est demandé au Conseil :

D'AFFECTER le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

N° Progr.	Intitulé	B.P. 2022	DMI/2022	DM2/2022	Total 2022	1068
2201	Éducation 2022	51.742,-		25.000,-	76.742,-	12.461,39
2202	Vie associative 2022	10.243,-			10.243,-	- 20.086,52
2203	Voirie – réseaux 2022	327.436,-			327.436,-	5.378,83
2204	Voirie rurale 2022	16.302,-			16.302,-	12.750,90
2205	Service technique –	100.479,-		5.000,-	105.479,-	29.517,85

	Régie 2022					
2206	Bâtiments communaux et divers 2022	510.993,-			510.993,-	-23.599,40
2207	Patrimoine 2022	20.064,-		20.000,-	40.064,-	30.092,81
2208	Animation - fleurissement 2022	17.681,-			17.681,-	10.601,85
2209	Administration générale 2022	25.915,-			25.915,-	6.601,00
2210	Foncier 2022					- 49.428,35
1210	Espace scolaire	10.000,-			10.000,-	9.724,05
1606	Ancienne Chapelle Alumnat	10.000,-			10.000,-	./.
16095	Réserves Foncières	55.000,-			55.000,-	./.
17095	Terrains	12.500,-			12.500,-	./.
20031	Route des Romains/Rue du Taennelkreuz	50.000,-			50.000,-	-74.302,38
20095	Foncier 2020	22.500,-			22.500,-	./.
2011	BINN - portage foncier (2020-2026)	112.810,-			112.810,-	113.001,30
2103	Voirie - Réseaux 2021					21.127,36
2104	Voirie rurale 2021					156,00
	Opérations non définies	550.000,-	-15.000,-	94.604,-	629.604,-	./.
	Opérations financières	210.000,-			210.000,-	209.618,91
	TOTAL	2.113.665,-	-15.000,-	144.604,-	2.243.269,-	293.615,60 Arrondi à 300.000,-

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'excédent de fonctionnement 2022 d'un montant de 2 432 305,32 € constaté lors des points du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2022, est ramené à 2 132 305,32 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AFFECTE le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

N° Progr.	Intitulé	B.P. 2022	DM1/2022	DM2/2022	Total 2022	1068
2201	Éducation 2022	51.742,-		25.000,-	76.742,-	12.461,39
2202	Vie associative 2022	10.243,-			10.243,-	- 20.086,52
2203	Voirie - réseaux 2022	327.436,-			327.436,-	5.378,83
2204	Voirie rurale 2022	16.302,-			16.302,-	12.750,90
2205	Service technique - Régie 2022	100.479,-		5.000,-	105.479,-	29.517,85
2206	Bâtiments communaux et divers 2022	510.993,-			510.993,-	-23.599,40
2207	Patrimoine 2022	20.064,-		20.000,-	40.064,-	30.092,81
2208	Animation - fleurissement 2022	17.681,-			17.681,-	10.601,85
2209	Administration générale 2022	25.915,-			25.915,-	6.601,00
2210	Foncier 2022					- 49.428,35
1210	Espace scolaire	10.000,-			10.000,-	9.724,05

1606	Ancienne Chapelle Alumnat	10.000,-			10.000,-	/.
16095	Réserves Foncières	55.000,-			55.000,-	/.
17095	Terrains	12.500,-			12.500,-	/.
20031	Route des Romains/Rue du Taennelkreuz	50.000,-			50.000,-	-74.302,38
20095	Foncier 2020	22.500,-			22.500,-	/.
2011	BINN – portage foncier (2020-2026)	112.810,-			112.810,-	113.001,30
2103	Voirie – Réseaux 2021					21.127,36
2104	Voirie rurale 2021					156,00
	Opérations non définies	550.000,-	-15.000,-	94.604,-	629.604,-	/.
	Opérations financières	210.000,-			210.000,-	209.618,91
	TOTAL	2.113.665,-	-15.000,-	144.604,-	2.243.269,-	293.615,60 Arrondi à 300.000,-

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
WAGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

4. FINANCES

B. Budget de la Commune – exercice 2023

1. Programme des investissements 2023

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER

le programme des investissements pour 2023 tel que ci-après présenté :

	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
EDUCATION - JEUNESSE	ECOLE ELEMENTAIRE DE SCHERWILLER									
	Sous-total école centre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	ECOLE MATERNELLE									
	ADSL/Fibre	3 000.00	-	-	-	-	-	-	-	3 000.00
	Réfection des peintures - couloir et cage d'escalier	1 750.00	-	-	-	-	-	-	-	1 750.00
	Sous-total école maternelle	4 750.00	-	-	-	-	-	-	-	4 750.00
	2201 - Aire de jeux	105 000.00	-	-	-	-	-	-	-	105 000.00
TOTAL GENERAL EDUCATION	109 750.00	-	-	-	-	-	-	-	109 750.00	
VIE ASSOCIATIVE	VIE ASSOCIATIVE									
	2202 - Eclairage terrain de tennis	30 000.00	-	-	-	-	-	-	-	30 000.00
	Nettoyeur vapeur sèche	2 000.00	-	-	-	1 800.00	-	-	-	200.00
	Maissonnette- abris bois transportable	5 000.00	-	-	-	-	-	-	-	5 000.00
	Sono mobile (bluetooth)	2 800.00	-	-	-	2 800.00	-	-	-	-
TOTAL GENERAL VIE ASSOCIATIVE	39 800.00	-	-	-	4 600.00	-	-	-	35 200.00	
VOIRIE - RESEAUX	VOIRIE - RESEAUX									
	Signalisation verticale	3 000.00	-	-	-	-	-	-	-	3 000.00
	Signalisation horizontale	6 000.00	-	-	-	-	-	-	-	6 000.00
	Poteau incendie	8 000.00	-	-	-	-	-	-	-	8 000.00
	17031 - Rue Sainte Odile - réseaux	4 000.00	-	-	-	-	-	-	-	4 000.00
	2203 - Pont rue du Giessen (joints et revêtement)	96 000.00	-	-	-	-	-	-	-	96 000.00
	2203 - Voirie - Rue des Vosges	151 500.00	-	-	-	-	-	-	-	151 500.00
	2203 - Eclairage public - Kientzville	300 000.00	-	20 000.00	50 000.00	-	-	-	-	230 000.00
	2203 - Voirie - rue des Loriots	75 000.00	-	-	-	-	-	-	-	75 000.00
	Voirie - Meyerhoff	90 000.00	-	-	-	-	-	-	-	90 000.00
	Voirie - Route d'Ebersheim - Enfouissement ce réseaux	90 000.00	-	-	-	-	-	-	-	90 000.00
TOTAL GENERAL VOIRIE - RESEAUX	823 500.00	-	-	20 000.00	50 000.00	-	-	-	753 500.00	
Voirie rurale	Voirie rurale									
	Herrenweg	11 000.00	-	-	-	-	-	-	-	11 000.00
TOTAL VOIRIE RURALE	11 000.00	-	-	-	-	-	-	-	11 000.00	
FORET	FORET									
	TOTAL GENERAL FORET	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SERVICE TECHNIQUE - REGIE	SERVICE TECHNIQUE - REGIE									
	Broyeur d'acotement/lame	3 500.00	-	-	-	-	-	-	-	3 500.00
	2205 - Hall de stockage	100 000.00	-	-	-	-	-	-	-	100 000.00
	Réservoir de récupération des eaux pluviales	10 000.00	5 800.00	-	-	-	-	-	-	4 200.00
	Petit matériel divers	2 000.00	-	-	-	-	-	-	-	2 000.00
TOTAL GENERAL SERVICE TECHNIQUE - REGIE	115 500.00	5 800.00	-	-	-	-	-	-	109 700.00	

BATIMENTS COMMUNAUX ET DIVERS	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	1606 - Ancienne chapelle Alumnat - M.O.	10 000.00								10 000.00
	Modification système d'accès aux bâtiments	30 000.00								30 000.00
	Etudes diverses	30 000.00								30 000.00
	TOTAL GENERAL BAT. COMMUNAUX ET DIVERS	70 000.00								70 000.00
PATRIMOINE	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	Restauration registres	4 000.00								4 000.00
	Eclairage projecteur giratoire DLV	4 000.00								4 000.00
	TOTAL GENERAL PATRIMOINE	8 000.00								8 000.00
FLEURISSEMENT - TVB	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	Arbres-Arbustes-vivaces	750.00								750.00
	Bac en grès	2 000.00								2 000.00
	Trame Verte et Bleue	2 000.00								2 000.00
	Jardinières - 5 u	1 200.00								1 200.00
	TOTAL GENERAL ANIMATION FLEURISSEMENT	5 950.00								5 950.00
ADMINISTRATION GENERALE	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	Informatique	2 500.00								2 500.00
	Mobilier (fauteuils ergonomiques,....)	2 500.00								2 500.00
	TOTAL GENERAL ADMINISTRATION GENERALE	5 000.00								5 000.00
COMMUNICATION	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	Refonte site Internet	4 000.00								4 000.00
	TOTAL GENERAL COMMUNICATION	4 000.00								4 000.00
FINANCES	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	Annuité en capital	172 500.00								172 500.00
	TOTAL GENERAL FINANCES	172 500.00								172 500.00
FONCIER	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieur	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	16095 - Réserves foncières	55 000.00								55 000.00
	17095 - Terrains	10 000.00								10 000.00
	2011 - BINN - portage foncier	120 000.00								120 000.00
	Acquisitions foncières	75 000.00								75 000.00
	TOTAL GENERAL FONCIER	260 000.00								260 000.00
PROGRAMME ANTERIEUR	Désignation	Estimation TTC	Subvention et financement extérieurs	FCTVA	TA	Amortissement subvention	Emprunts	Cessions	Financements exceptionnels	Reste à financer
	2206 - Rénovation thermique - Salle polyvalente - Mairie - Ancienne Poste	600 000.00								600 000.00
	2209 - Vidéo-protection	25 000.00								25 000.00
	TOTAL GENERAL PROGRAMME ANTERIEUR	625 000.00								625 000.00
TOTAL GENERAL		2 250 000.00	5 800.00	20 000.00	50 000.00	4 600.00	0.00	0.00	0.00	2 169 600.00

Désignation	Dépenses
Dépenses et recettes /restes à réaliser 2022 (cf états avec détail)	116 879.95
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R - 001)	
Excédent de fonction capitalisés (R3088)	
Ecritures d'ordres-opérations patrimoniales-17095 - (D-Chap.041-2111/R-Chap.041-1021)	12 500.00
Avances sur commandes d'immos corporelles 2209-Travaux de voirie 2022 (D-Chap.041-2315 / R-Chap.041-238)	32 000.00
Avances sur commandes d'immos corporelles 2309-Travaux de voirie 2023 (D-Chap.041-2315 / R-Chap.041-238)	10 000.00
Avances sur commandes d'immos corporelles 2205-Hall destockage 2023 (D-Chap.041-2313 / R-Chap.041-238)	5 000.00
Avances sur commandes d'immos corporelles 2206-Rénovation thermique Salle Polyvalente-Mairie-Ancienne Poste (D-Chap.041-2313 / R-Chap.041-238)	30 000.00
Ecritures d'ordres - opérations d'inventaire (D-Chap.041-2111/R-Chap.041-1021)	100 000.00
Ecritures d'ordres - opérations d'inventaire (D-Chap.041-21568 /R-Chap.041-2152) (installation voirie/mat.outillage incendie)	70 000.00
Ecritures d'ordres - opérations d'inventaire (D-Chap.041-21316 /R-Chap.041-2116) (clmeière-columbarium)	23 000.00
Opérations non définies : FCTVA -financement opérations antérieures Construction école : 4.550,-€ Château du Ramstein : 3.250,-€ Route des Romains : 52.000,-€	
Pour équilibrer le budget : Opérations non définies (230 en dépenses et 021 en recettes)	1 005 384.76
TOTAL GENERAL RESULTATS	1 404 764.71

RECETTES
300 297.70
93 687.99
300 000.00
12 500.00
32 000.00
10 000.00
5 000.00
30 000.00
100 000.00
70 000.00
23 000.00
59 800.00
368 479.02
1 404 764.71

POUR :
INTEGRATION RESULTATS 2022/AFFECTATION DE RESULTATS RESTES A REALISER/DEPENSES IMPREVUES/ECRITURES D'ORDRES EQUILIBRE DU BUDGET

TOTAL 1 404 764.71

MONTANT DU BUDGET TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT

1 404 764.71

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, précise que les investissements 2023 reprennent divers postes inscrits en 2022 mais non réalisés.

Il rappelle que la Commune a mis l'accent sur la réalisation d'une chaudière unique pour divers bâtiments situés au centre-bourg et la nécessité de mise en route du projet.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, relève que les crédits inscrits correspondent au même montant que 2022, ce que confirme M. Jean-Philippe HIHN.

Il rappelle également l'orientation de création d'un hall de stockage bois.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, précise qu'a été noté en groupe de travail la nécessité de créer un hall de stockage bois et un hall pour les services techniques.

Les deux choses seront à voir ensemble, y compris la couverture du bâti avec des panneaux photovoltaïques.

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, revient à l'étude de faisabilité d'une chaudière bois présentée récemment et souligne que le dossier présentait des taux d'intérêt en décalage de plusieurs mois alors qu'aujourd'hui ceux-ci se situent plutôt aux environs de 4%. Le document n'est pas à jour. Par ailleurs, avant de procéder au remplacement de la chaudière existante, il y a lieu de réaliser une isolation convenable des bâtiments.

Pour M. Dominique WAEGELL, le projet doit évidemment tenir compte d'une isolation future pour éviter un surdimensionnement.

Pour M. Jean-Philippe HIHN, l'inscription des crédits est faite dans l'idée d'une mise en route du projet.

Pour M. Dominique WAEGELL, cela est nécessaire pour ce qui concerne la chaudière pour certains bâtiments, et ce en attendant des travaux plus conséquents.

Le Maire rappelle que le projet est loin d'être ficelé. Il y a lieu de constituer un petit groupe de travail qui pourra présenter une première approche et orienter les choix avant décision. Les crédits inscrits permettent bien le démarrage du dossier.

A M. Dominique WAEGELL, demandant s'il existait dans les services un agent apte à suivre ce dossier pointu, le Maire indique qu'un recrutement est en cours.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, revient à la question du hall. Où sera-t-il implanté ?

Pour le Maire la question ne se pose pas aujourd'hui. Il y a lieu de laisser des crédits inscrits au budget afin que ceux-ci soient disponibles en cas d'avancée du dossier.

M. Bruno GLOCK rappelle la visite réalisée à Dambach-La-Ville. Pour lui, le projet est faisable à Scherwiller puisque moins complexe.

Pour le Maire d'autres orientations ne sont pas à exclure. Il cite la mutualisation d'une chaufferie entre le COSEC de Châtenois et le Collège. Pourquoi ne pas mutualiser le stockage avec la Commune de Châtenois. Une base "bois" est annoncée mais sous quelle forme, pellets, plaquettes, ... rien n'est arrêté. Cette mutualisation d'une construction d'un hall de stockage pourrait être véritablement intéressante d'où le maintien des crédits.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, indique que les ouvriers auraient besoin d'un hall de stockage pour le matériel actuellement entreposé au garage et dans la cour de l'ancienne l'école Centre devenue la Maison des Associations.

Pour Dominique WAEGELL, si la Commune devait avancer dans le cadre d'une mutualisation du stockage bois, cette question pourrait être réabordée puisqu'il y aura alors un besoin à mutualiser.

Le Maire rappelle que les grands projets inscrits en 2023 concernent l'embellissement de quatre voies ainsi que le pont de la Rue de Sélestat. En matière d'éclairage public, le dossier est en attente de subvention espérée comme pour toutes les Communes de la Communauté des Communes de Sélestat, de l'effectivité de l'adhésion au Syndicat « Territoire Energie Alsace ».

M. Philippe SCHEIBLING précise qu'en matière d'éclairage public – Led, un maître d'œuvre travaille sur le projet, en l'occurrence VIALIS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

APPROUVE le programme des investissements pour 2023 tel que ci-dessus présenté.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
WAECELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
BIHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

DCM-2023-04-4B-2

4. FINANCES

B. Subventions 2023

2. Subventions et participations diverses

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Le Maire indique au Conseil Municipal que la présente proposition fait suite aux échanges menés avec les associations locales.

Contactées dans le cadre de la procédure annuelle de mise au point du programme des aides aux associations, celles souhaitant un soutien municipal ont été invitées à produire diverses pièces dont :

- Les demandes de soutien communal à la vie associative accompagnées de la liste des membres de leur Bureau ;

- Les résultats de l'année 2022 ;
- Les justificatifs de l'utilisation de la subvention accordée pour l'année 2022,
- Le budget prévisionnel pour 2023.

Ainsi, les associations ayant scrupuleusement respecté la demande de la Commune, l'aide proposée est confirmée à hauteur de 200,- €.

Aux vues de ceci, il est proposé au Conseil Municipal :

D'ARRÊTER l'état des subventions à verser en 2023 de la manière suivante

Associations	Subvention ordinaire	Soutien "jeunes licenciés"	Aides ponctuelles	Sous-Total	Aide ponctuelle exceptionnelle	TOTAL Subvention
	BP 2023	BP 2023	BP 2023		BP 2023	
ACCA	200.00	300.00	300.00	800.00		800.00
ACJA	200.00			200.00		200.00
Amicale des donateurs de sang bénévoles	200.00		250.00	450.00		450.00
Amicale des Sapeurs Pompiers et Batterie Fanfare	1 000.00		1 851.00	2 851.00		2 851.00
APPE	200.00		211.00	411.00		411.00
Association d'animations de Châtenois-Scherwiller	1 100.00			1 100.00		1 100.00
Auptisme	200.00			200.00		200.00
AZUR FM	648.80			648.80		648.80
BADMINTON	200.00			200.00	2 073.00	2 273.00
Ecole de Musique de Châtenois-Scherwiller	5 575.00			5 575.00		5 575.00
Aux fils de l'Aubach	200.00			200.00		200.00
Gamadji	200.00		750.00	950.00		950.00
Harmonie Ste Jeanne d'Arc	200.00		750.00	950.00		950.00
Judo Club Shinsei	200.00	300.00	1 500.00	2 000.00	3 207.00	5 207.00
Les Amis d'Odile	200.00			200.00		200.00
Les Knecke's de l'Aubach	200.00			200.00		200.00
La Rockale	200.00			200.00		200.00
Les sentinelles de l'Ortenbourg	200.00			200.00		200.00
Les Stumbas de la Scheer	200.00			200.00		200.00
Les Trouvères du Ramstein	200.00			200.00		200.00
Veilleurs du Ramstein	200.00		500.00	700.00		700.00
MJC	1 000.00	300.00		1 300.00	2 239.50	3 539.50
Les Scher'ubins	200.00	300.00		500.00		500.00
Scherwil'lecteurs	200.00			200.00		200.00
SlowUp Alsace de la Route des Vins	1 100.00			1 100.00		1 100.00
Sport Loisirs et Convivialité	200.00			200.00		200.00
UNC	200.00			200.00		200.00
US MEMORY Grand Est France - Parrainage	40.00			40.00		40.00
USS	1 000.00	300.00	4 500.00	5 800.00	357.00	6 157.00
Vinifera	200.00			200.00		200.00
Fonds de concours FACECO "Sinistrés Turquie-Syrie"	1 000.00			1 000.00		1 000.00
TOTAL	16 863.80	1 500.00	10 612.00	28 975.80	7 876.50	36 852.30

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

	Budget 2022	Budget 2023
AUX ORGANISMES PUBLICS	19 600.00	12 200.00
657362 - CCAS	19 500.00	12 00.00
65738 - Syndicat du Giessen	200.00	200.00

<u>PARTICIPATIONS</u>	<u>6 500.00</u>	<u>6 000.00</u>
Groupement d'Action Sociale - CNAS	5 500.00	5 000.00
Restauration maisons à pans de bois	500.00	500.00
Energies renouvelables	500.00	500.00

<u>SUBVENTION SECTEUR SCOLAIRE</u>	<u>10 345 50,00</u>	<u>7 100.00</u>
Ecole maternelle - coopérative	630.00	625.00
Ecole maternelle - projet éducatif	1 130.00	580.00
Ecole élémentaire - coopérative	2 505.00	895.00
Ecole élémentaire-coopérative-projet éducatif	830.00	00.00
Sport scolaire Scherwiller	250.50	00.00
Collège Châtenois UNSS sport scolaire	500.00	500.00
Collège Châtenois - fonctionnement	500.00	500.00
Collège Châtenois-fonctionnement (accomp.voyages)	1 000.00	1 000.00
Collège Châtenois - voyage scolaire	1 500.00	1 500.00
Collège Châtenois/Projet artistique	1 000.00	1 000.00
Voyages scolaires	500.00	500.00

Le Maire rappelle le cadre de la proposition d'attribution des subventions 2023 :

- 200,-€ aux Associations
- 153,- € aux Associations nouvelles
- 1000,- € aux associations d'intérêt spécifique ou comportant un grand nombre de licenciés
- 300,- € en soutien aux jeunes licenciés
- Aides ponctuelles en fonction des besoins d'investissement
- Pour les utilisateurs de l'ESC, 50% des frais de location des locaux

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ARRÊTE l'état des subventions à verser en 2023 de la manière suivante :

Associations	Subvention ordinaire	Soutien "jeunes licenciés"	Aides ponctuelles	Sous-Total	Aide ponctuelle exceptionnelle	TOTAL Subvention
	BP 2023	BP 2023	BP 2023		BP 2023	
ACCA	200.00	300.00	300.00	800.00		800.00
ACJA	200.00			200.00		200.00
Amicale des donateurs de sang bénévoles	200.00		250.00	450.00		450.00
Amicale des Sapeurs Pompiers et Batterie Fanfare	1 000.00		1 851.00	2 851.00		2 851.00
APPE	200.00		211.00	411.00		411.00
Association d'animations de Châtenois-Scherwiller	1 100.00			1 100.00		1 100.00
Auptisme	200.00			200.00		200.00
AZUR FM	648.80			648.80		648.80
BADMINTON	200.00			200.00	2 073.00	2 273.00
Ecole de Musique de Châtenois-Scherwiller	5 575.00			5 575.00		5 575.00
Aux fils de l'Aubach	200.00			200.00		200.00
Gamadji	200.00		750.00	950.00		950.00
Harmonie Ste Jeanne d'Arc	200.00		750.00	950.00		950.00
Judo Club Shinsei	200.00	300.00	1 500.00	2 000.00	3 207.00	5 207.00
Les Amis d'Odiide	200.00			200.00		200.00
Les Knecke's de l'Aubach	200.00			200.00		200.00
La Rockale	200.00			200.00		200.00
Les sentinelles de l'Ortenbourg	200.00			200.00		200.00
Les Stumbas de la Scheer	200.00			200.00		200.00
Les Trouvères du Ramstein	200.00			200.00		200.00
Veilleurs du Ramstein	200.00		500.00	700.00		700.00
MJC	1 000.00	300.00		1 300.00	2 239.50	3 539.50
Les Scher'ubins	200.00	300.00		500.00		500.00
Scherwill'lecteurs	200.00			200.00		200.00
SlowUp Alsace de la Route des Vins	1 100.00			1 100.00		1 100.00
Sport Loisirs et Convivialité	200.00			200.00		200.00
UNC	200.00			200.00		200.00
US MEMORY Grand Est France - Parrainage	40.00			40.00		40.00
USS	1 000.00	300.00	4 500.00	5 800.00	357.00	6 157.00
Vinifera	200.00			200.00		200.00
Fonds de concours FACECO "Sinistrés Turquie-Syrie"	1 000.00			1 000.00		1 000.00
TOTAL	16 863.80	1 500.00	10 612.00	28 975.80	7 876.50	36 852.30

DETAIL DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

	Budget 2022	Budget 2023
<u>AUX ORGANISMES PUBLICS</u>	<u>19 600.00</u>	<u>12 200.00</u>
657362 - CCAS	19 500.00	12 00.00
65738 - Syndicat du Giessen	200.00	200.00
<u>PARTICIPATIONS</u>	<u>6 500.00</u>	<u>6 000.00</u>
Groupement d'Action Sociale - CNAS	5 500.00	5 000.00
Restauration maisons à pans de bois	500.00	500.00
Energies renouvelables	500.00	500.00
<u>SUBVENTION SECTEUR SCOLAIRE</u>	<u>10 345 50.00</u>	<u>7 100.00</u>
Ecole maternelle - coopérative	630.00	625.00
Ecole maternelle - projet éducatif	1 130.00	580.00
Ecole élémentaire - coopérative	2 505.00	895.00

Ecole élémentaire-coopérative-projet éducatif	830.00	00.00
Sport scolaire Scherwiller	250.50	00.00
Collège Châtenois UNSS sport scolaire	500.00	500.00
Collège Châtenois - fonctionnement	500.00	500.00
Collège Châtenois-fonctionnement (accomp.voyages)	1 000.00	1 000.00
Collège Châtenois - voyage scolaire	1 500.00	1 500.00
Collège Châtenois/Projet artistique	1 000.00	1 000.00
Voyages scolaires	500.00	500.00

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
WAEGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Jean- Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

DCM-2023-04-4B-3

4. FINANCES

B. Budget général de la Commune -exercice 2023

3. Fixation des produits et taux d'imposition des taxes directes locales

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Par délibération du 5 avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux de la fiscalité directe locale :

- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 27,96
- Taxe Foncière Propriétés Non bâties : 44,30
- Taxe Foncière des entreprises : 17,04

Conformément à la proposition de budget, le niveau des ressources fiscales dont les taux sont votés en 2023 s'établit de la manière suivante :

	2022 (Comparatif)			2023		
	Bases 2022	Taux Appliqués	Produits	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux Proposition 2023	Produits prévisionnels
Taxe foncière (bâti)	Votées : 3 835 000,- Effectives : 3 839 649,-	27,96	1 072 266,-	4 093 000,-	27,96	1 144 403,-
Taxe foncière (non bâti)	Votées : 274 200,- Effectives : 274 050,-	44,30	121 471,-	292 600,-	44,30	129 622,-
CFE	Votées : 588 000,- Effectives : 588 022,-	17,04	100 195,-	614 600,-	17,04	104 728,-
Taxe d'habitation*				156 753,-	18,15	28 451,-
Sous-Total			1 293 932,-			1 407 204,-

* Sur les résidences secondaires

Ainsi que

	2022	2023
Allocations compensatrices :		
Taxe foncière		
- Taxe foncière (bâti) personnes de condition modeste	725,-	814,-
- Taxe foncière (bâti)-locaux industriels	40 524,-	43 391,-
- Taxe foncière (non bâti)	13 915,-	13 846,-

	2022	2023
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		
- Réduction des bases des créations d'établissements	3,-	0,-
- Base minimum	5 449,-	5 777,-
- Locaux industriels	5 345,-	5 726,-
- Autres allocations		55,-
Sous total : Allocations compensatrices	65 961,-	69 609,-

Produit des IFER :		
- Centrales photovoltaïques	1 149,-	1 200,-
- Transformateurs électriques	45 246,-	47 192,-
- Stations radioélectriques	3 419,-	3 565,-
- Gaz-Stockage, transport et autres	5 706,-	5 948,-
Sous total IFER :	55 520,-	57 905,-
Produit taxe additionnelle FNB	10 844,-	11 217,-
Produit de la CVAE	69 920,-	(**) ./.
Produit taxe d'habitation	21 112,-	./.
Versement après application du coefficient correcteur communal (coef 1,253107)	284 738,-	(coef 1,255878) 303 930,-
Prélèvement GIR effectif	- 160 211,-	-160 211,-
Total :	1 641 816,-	1 689 654,-*

* bases prévisionnelles et non effectives

Différence 2022/2023 : +47 838,-

(**) A titre d'indicatif, le montant de la compensation de la suppression de la CVAE pour 2023 est de 83.001,- €.

En conséquence, il est proposé au Conseil :

DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition en 2023 et donc de les maintenir à :

Taxe Foncière propriétés Bâties :	27,96 %
Taxe Foncière propriété non Bâties :	44,30 %
CFE :	17,04 %

Soit identiques aux années antérieures

DE FIXER le taux de la taxe d'Habitation sur les résidences secondaires à 18,15 %

A Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, demandant si pour ce qui est des résidences secondaires, les locaux en transition étaient également considérés comme tels, le Maire indique que fiscalement non.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, fait observer qu'une taxe sur les logements vacants est possible. Des Communes comme Sélestat l'ont mise en œuvre.

Le Maire souligne que le sujet est lié au projet de l'Opération de Revitalisation du Territoire. Il sera à nouveau abordé ultérieurement sans aucun doute.

Concernant la CVAE supprimée en 2023, M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, précise que l'État compense cette perte à hauteur de 83 001,-€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition en 2023 et donc de les maintenir à :

Taxe Foncière propriétés Bâties :	27,96 %
Taxe Foncière propriété non Bâties :	44,30 %
CFE :	17,04 %

Soit identiques aux années antérieures

FIXE le taux de la taxe d'Habitation sur les résidences secondaires à 18,15 %

ADOpte A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLESEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

DCM-2023-04-4B-4

4. FINANCES

B. Budget général de la Commune – exercice 2023

4. Budget Primitif 2023

Rapporteurs : M. Olivier SOHLER, Maire

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Le budget avec la nomenclature budgétaire et comptable M57 tel que soumis au Conseil Municipal a été présenté à la Commission des Finances le 13 mars 2023.

Il traduit une stabilité de la pression fiscale.

Dans un objectif de transparence la loi n°2019-1461 dite loi « engagement et proximité » a instauré, pour les Communes, les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions, l'obligation d'établir chaque année, avant l'examen du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des Elus siégeant au sein de leur Conseil (articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi.). La communication sera faite en séance.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement issus du Compte Administratif ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes 2022, sont intégrés dans le présent budget, de même que l'affectation des résultats pour un montant de 300.000, -€.

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	4 960 599,32
011 : Charges à caractère général	993 483,00
012 : Charges de personnel et frais assimilés	976 970,00
014 : Atténuations de produits	215 780,00
023 : Virement à la section d'investissement	2 538 079,02
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 600,00
65 : Autres charges de gestion courante	205 187,30
66 : Charges financières	26 000,00
67 : Charges exceptionnelles	500,00
Recettes :	4 960 599,32
002 : Résultat reporté	2 132 305,32
013 : Atténuations de charges	41 230,00
70 : Produits des services, du domaine	161 470,00
73 : Impôts et taxes	83 001,00
731 : Fiscalité locale	2 024 756,00
74 : Dotations, subventions, participations	451 987,00
75 : Autres produits de gestion courante	65 850,00

INVESTISSEMENT

Dépenses :	
16 : Remboursement d'emprunts et dettes	172 500,00
20 : Immobilisation incorporelles	34 000,00
21 : Immobilisations corporelles	476 000,00
23 : Immobilisations en cours	2 572 884,76
020 : Dépenses imprévues	./.
041 : Opérations patrimoniales	282 500,00
Total propositions nouvelles	3 537 884,76
Total Restes à réaliser 2022	116 879,95
Soit un total	3 654 764,71
Recettes :	
011 : Solde d'exécution reporté	93 687,99
021 : Virement de la section de fonctionnement	2 538 079,02
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 600,00
041 : Opérations patrimoniales	282 500,00

10	: Dotations, fonds divers & réserves	129 800,00
1068	: Excédents de fonctionnement capitalisés	300 000,00
13	: Subventions d'investissement	5 800,00
Total propositions nouvelles		3 354 467,01
Total Restes à réaliser 2022		300 297,70
<u>Soit un total</u>		3 654 764,71

Il est proposé au Conseil :

DE VOTER le projet de budget par chapitre ;

D'ARRÊTER le document budgétaire tel que présenté ci-dessus ;

Il est précisé que les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

- En section de fonctionnement d'un montant de 2 132 305,32 €
 - En section d'investissement d'un montant de 93 687,99 €
- ont été intégrés dans le budget primitif 2023, de même que les restes à réaliser 2022 constatés au moment de l'approbation du Compte Administratif 2022.

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, précise et communique le niveau des indemnités annuelles globales des élus, Maire, Adjointes et Conseiller Municipaux Délégués, s'élevant au total à 71 163,- €. Cette obligation est réglementaire mais les éléments figurent bien entendu dans les pièces budgétaires.

Le Maire rappelle que le montant intègre la revalorisation de 3,5% de l'été 2022 tout en précisant que la délibération initiale demeure de rigueur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

VOTE le projet de budget par chapitre ;

ARRÊTE le document budgétaire tel que présenté ci-dessus ;

Il est précisé que les résultats de l'exercice 2022, à savoir :

- En section de fonctionnement d'un montant de 2 132 305,32 €
 - En section d'investissement d'un montant de 93 687,99 €
- ont été intégrés dans le budget primitif 2023, de même que les restes à réaliser 2022 constatés au moment de l'approbation du Compte Administratif 2022.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		

MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
WAECELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale	Absente			
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
BIHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Entrée de Mme Karine VOGELEISEN

DCM-2023-04-5

5. DOMAINE

BINN - Acquisition d'une parcelle

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Dans le cadre du projet de l'aménagement foncier prévu au lieu-dit Binn, la Commune a l'occasion d'acquérir une parcelle de 11,38 ares issue de la parcelle sise en section 9 n° 110 - 24 rue de la Gare :

- zonage d'urbanisme : 1AU
- parcelle libre de toute location,

VU le procès-verbal d'arpentage établi le 07/03/2023 par le Cabinet Un Point Six,

VU que l'opération envisagée n'entre pas dans le champ d'application d'un des textes prévoyant la consultation obligatoire des Services des Domaines,

CONSIDERANT que cette parcelle est située au cœur du projet ;

CONSIDERANT que cette acquisition constitue une opportunité pour la Commune ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER l'acquisition par acte notarié du bien sis en section 9 n° (1) /10 d'une contenance de 11,38 ares de sol, appartenant à Monsieur Victor ZIPPER et consorts,

- DE PROCEDER** à ladite acquisition au montant de 3 000,-€ / are soit 34 140,-€ (hors frais d'acte notarié),
- D'AUTORISER** Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, à procéder à la signature de l'acte et toutes pièces s'y afférent,
- D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2023, compte 2111 – Terrains nus- financés par les produits de cession.

A Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, souhaitant savoir comment a été déterminé le prix de 3 000,-€ l'are, le Maire précise que ce montant est bien évidemment identique depuis toutes les acquisitions déjà réalisées dans le secteur, et ce pour des raisons évidentes d'équité.

Le prix est par conséquent invarié depuis des années.

Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale, relève un décalage d'alignement entre les parcelles acquises et celle à acquérir, y a-t-il lieu de repasser par le notaire ultérieurement ce qui engagerait des frais ?

Le Maire précise que le souhait était d'acquérir de manière sécurisée l'ensemble de la surface. Des multiples échanges ont eu lieu.

Une procédure d'expropriation ou d'utilité publique est cependant exclue par le Maire.

M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, ayant pris le relais, les échanges ont repris pour aboutir au dossier présenté.

Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, souligne que restent à acquérir environs 80 ares dans le périmètre à urbaniser.

Des discussions ont eu lieu mais aucun avancement n'a été acté concernant une éventuelle réalisation ou viabilisation en interne par la Commune.

Le Maire rappelle que des spécialistes en urbanisme ont été consultés.

Des discussions ont eu lieu et il en est ressorti qu'il était largement plus avantageux de passer par une externalisation plutôt qu'une réalisation en direct.

La Commune ne supportera ainsi ni le risque ni le coût de l'investissement.

Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, n'a pas l'impression qu'il y a un risque à réaliser un tel projet.

Mme Christelle HIRSCHMANN souhaite connaître la signification de la ligne rouge figurant sur le plan. Le Maire lui rappelle qu'il s'agit d'une délimitation d'une zone UBJ, donc de jardin, non constructible, sauf pour un petit garage ou une piscine. Cette zone large de 10m est destinée à être conservée par les propriétaires côté Sud de la zone afin qu'ils puissent conserver une certaine distance et tranquillité par rapport aux constructions à venir.

Concernant certaines parcelles, c'est la Commune qui est devenue propriétaire de ces surfaces qui pourront servir de monnaie d'échange.

Pour Mme Christelle HIRSCHMANN, ce qui est applicable côté Sud ne l'est pas côté Nord. Les riverains sont dans l'attente d'une réunion d'information reportée en attendant la concrétisation des dernières acquisitions.

Le Maire rappelle que côté Sud, la zone est inscrite au PLU. Côté Nord ce n'est pas le cas. Cette situation n'empêche toutefois pas que le règlement de lotissement puisse en imposer une.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- APPROUVE** l'acquisition par acte notarié du bien sis en section 9 n° (1) /10 d'une contenance de 11,38 ares de sol, appartenant à Monsieur Victor ZIPPER et consorts,
- PROCEDE** à ladite acquisition au montant de 3 000,-€ / are soit 34 140,-€ (hors frais d'acte notarié),

AUTORISE

Monsieur Bruno GLOCK, Adjoint au Maire, à procéder à la signature de l'acte et toutes pièces s'y affèrent,

INSCRIT

les crédits nécessaires au budget 2023, compte 2111 – Terrains nus- financés par les produits de cession.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué		X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Bruno GLOCK	X		
WAESELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Philippe SCHEIBLING	X		
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal		X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale	Par procuration à Jean-Philippe HIHN	X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale	Par procuration à Serge MATHIS	X		
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

DCM-2023-02-6

6. DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits

Décision Municipale en date du 15 février 2023 portant attribution de la prestation de service pour du balayage. Le marché est confié à l'entreprise VOGEL de SCHERWILLER pour un montant total estimatif de 9 185,-€HT, soit :

- Mise à disposition du camion – balayeuse aspiratrice : 106,- € HT l'heure
- Frais de décharge : 20,-€ HT la tonne
- Fourniture d'eau : 3,50 € HT le M3

Décision Municipale en date du 15 février 2023 portant acceptation du contrat de maintenance informatique système et réseau de la Mairie. Le contrat est confié à la société QUIRIN SR EURL, 8 rue du Petit Colmar, 68280 SUNDHOFFEN, pour un montant annuel de 2 150, - € HT.

Décision Municipale en date du 21 février 2023 portant attribution du marché de prestation de service de fauchage. Les travaux sont confiés à l'entreprise Centre Alsace Travaux Ruraux, 1 rue des Dahlias à 67600 EBERSHEIM, pour un coût horaire de :

- 60,-€ HT (Epareuse)
- 60,-€ HT (Fauchage grands espaces avec broyeur frontal)

Soit pour un estimatif de 130 heures (Epareuse) et 20 heures (Broyeur frontal), pour un montant total de 9 000, -€ HT.

Décision Municipale en date du 15 mars 2023 portant lancement d'une consultation pour la fourniture de papier entête et d'enveloppes.

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision Municipale en date du 10 février 2023 relative à la location de la Salle Alphonse HAAG pour le 24 février 2023 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Veilleurs du Ramstein	Assemblée Générale le 24 février 2023	Gratuit

Décision Municipale 27 février 2023 relative à la location du préau de l'Ancienne École de Kientzville pour le dimanche 19 mars 2023 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
M. André LESNE, Président d'Honneur du Comité Départemental de cyclotourisme	Journée des Handicapés - 19 mars 2023	Gratuit

Décision Municipale en date du 27 février 2023 relative à la location de la Salle Alphonse HAAG pour le mois de mars 2023 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Les Stumbas de la Scheer	Repas avec les correspondants allemands Jeudi 30 mars 2023	Gratuit

Décision Municipale en date du 07 mars 2023 relative à la location de la Salle Alphonse HAAG pour le 1^{er} avril 2023 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Aux Fils de l'Aubach	Echange Interclubs Samedi 01 avril 2023	Gratuit

Décision Municipale en date du 15 mars 2023 relative à la location de la Salle Alphonse HAAG pour le mois d'avril 2023 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
Caisse Locale Groupama	Assemblée Générale – Mercredi 19 avril 2023	250 euros
Marie SOHLER-SPINNER	Fête d'anniversaire – Samedi 29 avril 2023	450 euros

(15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil que cinq déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maîtres MOREAU Benjamin (2), DALLEINNE Jean-Baptiste, MERTZ Julien, GUYOT Ludovic et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
23 R0009	Rue de Brischbach	Section 36 Parcelle A/15	26 a 40 ca	Non bâti	UXd	
23 R0010	Rue de Brischbach	Section 36 Parcelles B/15 248	21 a 74 ca 39 a 61 ca	Non bâti	UXd	
23 R0011	5 Rue des Hirondelles Kientzville	Section 30 Parcelle 207/97	08 a 14 ca	Bâti	UBk	
23 R0012	Route des Romains	Section 5 Parcelle 138/2	04 a 00 ca	Non bâti	UA	
23 R0013	3 Rue Berlioz	Section 27 Parcelle 212/103	04 a 87 ca	Bâti	UB	

(24)

D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Décision Municipale en date du 14 février 2023 relative au renouvellement de l'adhésion à l'ANEV (Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin). Le montant de l'adhésion s'élève à 160 euros pour l'année 2023.

Décision Municipale en date du 14 février 2023 relative au renouvellement de l'adhésion au CNVVF (Conseil National des Villes et Villages Fleuris). Le montant de l'adhésion s'élève à 175 euros pour l'année 2023.

Décision Municipale en date du 14 février 2023 relative au renouvellement de l'adhésion l'US MEMORY Grand Est France. Le montant de l'adhésion s'élève à 10 euros pour l'année 2023.

Décision Municipale en date du 15 mars 2023 relative au renouvellement de l'adhésion à l'association "Slow Up Alsace de la Route des Vins". Le montant de l'adhésion s'élève à 50 euros pour l'année 2023

A Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, observant que la prestation de fauchage a été attribuée à l'entreprise Centre Alsace Travaux Ruraux d'Ebersheim alors qu'il était question que ce soit la SAVA, le Maire précise que le fauchage a été attribué après consultation à cette entreprise qui intervient depuis des années sur Scherwiller dans ce cadre. La SAVA intervient quant à elle au niveau de l'entretien des espaces verts, à ne pas confondre donc.

DCM-2023-02-7

7. COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

-En raison de contraintes administratives externes la prochaine séance du Conseil Municipal initialement programmé le 6 juin, reprogrammée un temps au 9 mai, se tiendra finalement le 23 mai prochain.

La réunion "Signaleurs" prévue le même soir sera déplacée.

- Du 02 mai au 17 juin prochain, ENEDIS organisera une visite préventive de ses réseaux aériens par hélicoptère.

- Le service minimum d'accueil sera mis en œuvre le 06 avril prochain à l'école maternelle.

- Le Maire indique que la réalisation de l'aire de jeux multisensoriels a débuté entre l'Ehpad et l'école maternelle.

Concernant l'aire de jeux communale, le Maire est en attente d'une notification avant le démarrage du chantier.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire :

- Vendredi 05 mai prochain est programmée la remise des prix "Maisons Fleuries". Mme DIETRICH sollicite les élus pour un coup de mains.

- le 07 mai se déroulera le Marché aux Fleurs. La même demande est formulée pour l'opération de rempotage.

Mme DIETRICH fait part aux élus d'une décision prise en Commission. Cela concerne la mise en place de la tonte différenciée, notamment à l'aire de pique-nique en allant vers Ebersheim. En effet, il n'y est pas nécessaire de tondre toute la surface, afin de préserver la biodiversité. Elle souhaite avoir confirmation que la décision prise par la Commission ait bien été transmise au responsable des équipes techniques de la commune pour prise en compte de celle-ci et application.

Le Maire confirme.

Elle indique également la mise en œuvre de prairies fleuries notamment sur les places publiques comme confirmé par Mme Nadine VOLK, Conseillère Municipale.

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué :

Les 18 et 19 mai prochains, le Badminton organisera le traditionnel Summerbrack, regroupant licenciés et non licenciés de divers Clubs.

M. Michel CORBIN, Conseiller Municipal Délégué :

- Adresse ses remerciements à ceux qui ont bravé la dépression Mathis samedi dernier pour l'Elsass putz.

Environ trente bénévoles étaient présents. Une baisse des déchets collectés a été constatée.

Il remercie également les services administratifs et techniques de la Commune pour leur soutien.

Prochaine étape : le 13 mai pour les journées Citoyennes.

M. Hubert GUIOT, Conseiller Municipal, s'interroge au vu de la météo de samedi dernier, et notamment par rapport au non report de la manifestation plutôt que du maintien en raison des conditions météorologiques dégradées.

M. CORBIN précise que les jours précédant l'opération, seules des averses ponctuelles et faibles étaient annoncées. Le jour même, à 7h30 le ciel était bleu. La dégradation météo s'est installée après 8h.

Il rassure les élus en précisant que pour les journées Citoyennes des travaux en intérieur seront possibles, voire sous tonnelle.

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué :

- Le prochain Dorfbräuf sera distribué dans la semaine.

- Une réunion de travail concernant la refonte du site web sera organisée prochainement.

Sortie de M. Bruno GLOCK, Adjoint au Maire.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire :

-Rappelle au Conseil Municipal qu'il a transmis à l'ensemble des élus l'étude de faisabilité concernant l'installation d'une chaudière biomasse pour les bâtiments du Centre bourg.

Il précise par ailleurs que la réalisation d'un tel équipement pour l'hiver prochain est impossible.

Il propose de créer une Commission pour avancer sur le sujet concernant les cinq bâtiments et indique que si des modifications devaient avoir lieu sur les bâtiments, les travaux réalisés en matière de remplacement du système de chauffage ne seront pas perdus.

Mme Christelle HIRSCHMANN, Conseillère Municipale, précise que son intervention ne concernait que l'alerte par rapport à un surdimensionnement éventuel de la chaudière.

- M. SCHEIBLING indique également que VIALIS est en train de travailler sur le renouvellement de l'éclairage public en Leds à Kientzville. Dès restitution du sujet, une Commission sera réunie afin d'avancer également sur les questions liées à la rénovation thermique des bâtiments du Centre bourg.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, indique qu'une autre réflexion est en cours concernant la récupération des eaux pluviales des bâtiments Communaux.

DCM-2023-02-8

8. VŒUX – DIVERS

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal :

- SMICTOM

Les travaux du Centre de tri se terminent. Les installations nouvelles ne sont pas encore réceptionnées mais depuis lundi une équipe sera en place.

Dès la fin des réglages, le retour au mode nominal sera effectif avec reprise des tonnages de toutes les collectivités.

Globalement, le SMICTOM enregistre quinze jours de retard sur le planning initial. Concernant les nouvelles consignes de tri, le Maire indique qu'avec du recul, les particuliers peuvent s'organiser avec les bacs en leurs possession.

M. WAEGELL précise concernant les rattrapages des jours fériés que les tournées pour les bacs gris ne seront plus rattrapées, contrairement à celle des jaunes – décision du Comité Directeur.

A Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, demandant si à Châtenois – ancien CSDND- tout se passait bien, M. WAEGELL précise que les travaux pour l'aménagement du site ne sont pas encore arrêtés. Le site est bien fermé. Peut-être verra-t-il y prendre forme une ferme photovoltaïque.

Le seul souci est la problématique de conservation des casiers le plus étanche possible. Une forêt ne pourra donc pas s'y développer.

M. Hervé DISTEL, Conseiller Municipal :

- Friejohr fer unseri Sproch.

La manifestation se déroulera dans deux semaines avec une première partie classique avec intervention de jeunes, de résidents de l'Ehpad,... et une deuxième partie avec un concert du groupe « Les Flexmachine ».

Un appel à bénévoles est lancé pour la préparation de la salle vendredi à 14h00-14h30 ainsi que pour le service en soirée.

- Ville en selle

L'opération se déroulera de mi-juin à mi-juillet avec en 2023 quelques nouveautés concernant :

- L'organisation d'un atelier de réparation de vélos par la Communauté Emmaüs

- des invitations dans le cadre du PETR entre Communes.

Diverses sorties seront également programmées comme en 2022.

- Extinction nocturne de l'éclairage public

M. DISTEL fait observer que l'image envoyée par les publicités lumineuses sur les nouveaux arrêts de bus n'est pas bonne. Le Maire fera vérifier les dispositifs à la Communauté des Communes de Sélestat.

Pour M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, c'est l'implantation de certains panneaux publicitaires sur les arrêts de bus qui est problématique, notamment celui de la gare à proximité d'un pont remarquable. Il redoute l'absence du recueil des autorisations réglementaires, notamment ABF.

Pour Mme Karine VOGELISEN, Conseillère Municipale, dans d'autres Communes les abris disposent d'un habillage bois. Pourquoi pas à Scherwiller ?

Le Maire rappelle que le marché passé par la Communauté des Communes de Sélestat avec l'entreprise GIRAULT présente un intérêt non négligeable : les abris sont intégralement financés par la publicité. Les abris évoqués par Mme VOGELISEN sont situés sur un autre territoire que celui de notre EPCI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21hres 00.

Hubert GUIOT
Secrétaire



Olivier SOHLER
Maire



Accusé de réception en préfecture
067-216704452-20230523-DCM-2023-05-1-DE
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023

COMMUNE DE SCHERWILLER

Réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2023

Membres en exercice : 23 Présents : 19 Absents et excusés : 4 Procurations : 4

DCM-2023-05-1

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 avril 2023

Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, relève une modification à apporter en page 32 du projet du Procès-Verbal concernant son intervention relative à la BINN et plus particulièrement aux 80 ares réservés à la Commune dans le but de les commercialiser en direct et non restant à acquérir.

Outre cette modification le procès-verbal de la séance du 04 avril 2023 préalablement diffusé est **approuvé à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance.**

NOM- Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstentions
SOHLER Olivier	Maire		X		
HIHN Jean-Philippe	Adjoint au Maire		X		
DIETRICH Régine	Adjointe au Maire		X		
SCHEIBLING Philippe	Adjoint au Maire		X		
RUHLMANN Gwenaëlle	Adjointe au Maire				X
GLOCK Bruno	Adjoint au Maire		X		
MATHIS Serge	Conseiller Municipal Délégué	Par procuration à Régine DIETRICH	X		
GUIOT Hubert	Conseiller Municipal		X		
SCHNELL Yves	Conseiller Municipal Délégué		X		
ENGEL Guy	Conseiller Municipal	Par procuration à Gwenaëlle RUHLMANN	X		
WAGELL Dominique	Conseiller Municipal		X		
RIFF Anne	Conseillère Municipale				X
HIRSCHMANN Christelle	Conseillère Municipale		X		
VOGELEISEN Karine	Conseillère Municipale		X		
VOLK Nadine	Conseillère Municipale		X		
CORBIN Michel	Conseiller Municipal Délégué		X		
DILLENSEGER Gérald	Conseiller Municipal		X		
SCHUHLER Estelle	Conseillère Municipale		X		
DISTEL Hervé	Conseiller Municipal	Par procuration à Michel CORBIN	X		
HUSSER Stéphanie	Conseillère Municipale	Par procuration à Olivier SOHLER	X		
RINIÉ Anne	Conseillère Municipale		X		
JEHL Clémentine	Conseillère Municipale				X
BIEHLER Delphine	Conseillère Municipale		X		

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 25 mai 2023
La Secrétaire de Séance



Anne RINIÉ

Pour extrait conforme
SCHERWILLER, le 25 mai 2023
Le Maire



Olivier SOHLER



Accusé de réception en préfecture
067-216704452-20230523-DCM-2023-05-1-DE
Date de télétransmission : 26/05/2023
Date de réception préfecture : 26/05/2023